

Retour à l'école !

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces faites par monsieur le Président de la République dimanche 14 juin et conformément au Protocole Sanitaire que l'Education Nationale nous a transmis mercredi 17 juin et qui s'impose à nous tous, je vous informe des nouvelles conditions d'accueil de vos enfants dans les écoles et dans les services municipaux d'accueil périscolaire à Tomblaine qui s'appliqueront à compter du lundi 22 juin, jusqu'aux grandes vacances vendredi 3 juillet 2020.

Pour les écoles maternelles

- Toutes les classes de toutes les écoles maternelles seront ouvertes, tous les enfants des écoles maternelles pourront retourner à l'école. Le protocole sanitaire est suffisamment assoupli pour le permettre, il appartiendra aux enseignants de respecter ce protocole (limitation de brassage, un mètre de distanciation entre les groupes d'enfants...).
- Les services municipaux seront mobilisés pour désinfecter chaque jour, comme le prévoit ce Protocole, les sols, les surfaces planes dans les classes (tables, bureaux), les surfaces plus souvent utilisées (interrupteurs, clenches de portes...) les jeux dans les classes et les jeux dans les cours.
- Toutes les écoles sont équipées comme il se doit pour que chacun puisse se laver les mains régulièrement. Les toilettes seront également nettoyées et désinfectées régulièrement.
- Il y aura une ATSEM, employée municipale par classe. Mais dans le cas où un enseignant venait à être absent et où l'Education Nationale ne le remplacerait pas, il n'y aurait pas d'ATSEM dans cette classe, car je n'accepterai pas que l'on répartisse les enfants de cette classe dans les autres classes, ce qui consisterait à ne pas respecter le Protocole Sanitaire avec des classes surchargées. Dans ce cas, les parents devraient garder leurs enfants chez eux.

Pour les écoles élémentaires

- Toutes les classes de toutes les écoles élémentaires seront ouvertes. Mais le Protocole Sanitaire reste impossible à mettre en application. En effet la distanciation physique d'un mètre de chaque côté, avec des tables doubles le plus souvent, mais aussi en respectant la nécessaire distanciation pour des allées de passage, tout cela rend impossible le respect de ce Protocole. Il faut ajouter à cela qu'une école n'est pas une prison, c'est un endroit à vivre, un lieu d'épanouissement et dans ce cas ce n'est pas possible.
- S'il n'y avait plus de danger, il n'y aurait pas de protocole. Donc, il faut respecter ce Protocole. Si l'Education Nationale était sûre que ce Protocole était viable, il ne serait pas proposé d'autres possibilités comme « faire la classe à l'air libre » ou encore « remplacer des récréations par des pauses dans la classe »...
- C'est pourquoi, après concertation avec les enseignants, j'ai décidé de **limiter la capacité maximale d'accueil dans chacune des classes en écoles élémentaires à la faisabilité réaliste de respecter la distanciation physique et la limitation de brassage (dans les déplacements), tout en garantissant que l'enseignement soit possible dans des conditions viables et humaines, ce qui n'est pas le cas dans des classes à 25 élèves, eu égard à ce Protocole !**

Cette décision n'a qu'une seule intention : **protéger vos enfants**. Etant donné le nombre de parents qui m'ont sollicité, parce qu'ils sont inquiets et qu'ils ne souhaitent pas la réouverture des écoles, il me semble que cette capacité d'accueil limitée sera, ainsi dans tous les cas, largement suffisante pour accueillir tous les enfants dont les parents souhaiteront qu'ils retournent à l'école pour quinze jours.

Je vous rappelle que l'école n'est pas obligatoire, seule l'instruction est obligatoire.

- Comme pour les écoles maternelles, les services municipaux seront mobilisés Dans les écoles élémentaires pour désinfecter chaque jour, comme le prévoit ce Protocole, les sols, les surfaces planes dans les classes (tables, bureaux), les surfaces plus souvent utilisées (interrupteurs, clenches de portes...) et les jeux dans les cours.
- Toutes les écoles sont équipées comme il se doit pour que chacun puisse se laver les mains régulièrement. Les toilettes seront également nettoyées et désinfectées régulièrement.
- Les services municipaux : accueil du matin et du soir, restauration scolaire, temps périscolaire (pour les écoles élémentaires) seront ouverts normalement, sur inscriptions préalables et dans le respect des gestes barrières.

Si les conditions sanitaires le permettent le Centre de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert cet été en capacité d'accueil normale et la Halte-Garderie sera ouverte comme chaque année au mois de juillet.

Continuons à être prudents, soyez assurés que les enseignants, comme le maire ont le souci permanent de protéger vos enfants tout en garantissant leurs droits (comme celui d'aller à l'école). Protégez-vous, car vous protéger, c'est protéger les autres.

Hervé FERON
Maire de Tomblaine

